

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL390

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 16

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« afin d'exercer une activité privée lucrative prévue »

les mots :

« d'un fonctionnaire qui souhaite exercer une activité privée lucrative dans les conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.